



MAIRIE

## PROGRAMME

# LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE COMPRENDRE LES PRINCIPALES MESURES

de 13h30 à 17h30

le 07 novembre 2019 CHANTRAINE (Vosges)

le 08 novembre 2019 LES TROIS DOMAINES (Meuse)

le 12 novembre 2019 NANCY (Meurthe-et-Moselle)

le 15 novembre 2019 VAL DE BRIEY (Meurthe-et-Moselle)

Inscription pour les élus [ICI](#)

CO-ORGANISE PAR



**A**vec près de 100 articles, la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique du 06 août 2019, concerne de nombreux domaines du statut de la fonction publique territoriale : réforme des instances de dialogue social, du cadre de déontologique, élargissement du recours aux contractuels, harmonisation de l'échelle des sanctions disciplinaire, mesures facilitant la mobilité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que les parcours professionnels des personnes en situation de handicap...

La gestion des ressources humaines dans l'ensemble des collectivités territoriales va rapidement être impactée par ces nouvelles mesures législatives notamment au niveau des procédures de recrutement, de la mobilité professionnelle et du dialogue social

L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) ont décidé de s'associer pour vous proposer sur l'ensemble du territoire national, des journées d'actualité déclinées à l'échelon local, ayant pour objet de vous présenter, les principales dispositions de ce texte et leurs implications quant à vos politiques de ressources humaines.

Ces journées d'actualité s'adressent aux élus en tant qu'employeurs territoriaux, aux directeurs généraux de services, aux directeurs adjoints des services, aux directeurs et responsables RH, aux agents des services RH.

Il nous semblait important que vous puissiez vous saisir très tôt de ces évolutions législatives sans attendre la publication des décrets d'application et des ordonnances prévues par la loi et qui doivent intervenir dans les prochains mois. Au moment de la sortie de ces textes, des journées d'actualité complémentaires thématiques vous seront proposées.

En espérant que ce dispositif répondra à vos attentes.



⦿ 13h30 / 13h45 : Accueil café

⦿ 13h45 / 14h00 : Allocution d'ouverture

⦿ 14h00 / 14h45 : Dialogue social et évolution des instances paritaires

La loi de transformation de la fonction publique modifie, en profondeur, le fonctionnement des instances paritaires : création d'un comité social territorial en remplacement du CT et du CHSCT, réforme du champ de compétences des commissions administratives paritaires, réforme des commissions consultatives paritaires.  
Panorama des principales mesures.

⦿ 14h45 / 15h30 : Les contractuels

La loi de transformation de la fonction publique étend les cas de recours aux contractuels de droit public au sein des collectivités territoriales notamment au travers de l'abaissement du seuil démographique permettant le recrutement de contractuels sur les emplois fonctionnels, la création d'un contrat de projet, l'élargissement des cas de recours au contrat sur emploi permanent dans toutes les catégories.  
Le texte prévoit également une obligation de formation d'intégration pour certains agents contractuels.  
Panorama de ces évolutions majeures.

⦿ 15h30 / 15h45 : Droit disciplinaire et déontologie

La loi de transformation de la fonction publique modifie le cadre juridique issu de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.  
Échelle des sanctions disciplinaires, évolution du droit de grève, suppression de la Commission de déontologie au profit de la HATVP, renforcement du suivi des réserves de la HATVP...voilà les principaux points de réforme.

⦿ 15h45 / 16h00 : Pause

⦿ 16 h00 / 16h15 : Conditions de travail

La loi de transformation de la fonction publique contient différentes mesures en matière de conditions de travail.  
Parmi celles-ci figurent notamment la création d'un congé de proche aidant, l'instauration d'un bilan de carrière en cas de pénibilité, la suppression progressive des régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail (1607 heures) et une uniformisation des autorisations d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux. Focus sur ces évolutions.

⦿ 16h15 / 16h45 : Recrutements, mobilité et évolution professionnelle

La loi de transformation de la fonction publique comprend un volet important sur la mobilité et l'évolution professionnelle.  
Extension de la portabilité des CDI, financement de l'apprentissage, formation au management, création d'un mécanisme de rupture conventionnelle, généralisation des concours sur titres, création d'un détachement d'office en cas d'externalisation de services : voilà les principales réformes opérées en la matière par la nouvelle loi.

⦿ 16h45 / 17h15 : Égalité professionnelle

La loi de transformation de la fonction publique entend renforcer l'égalité professionnelle en imposant notamment aux employeurs territoriaux l'élaboration, avant le 31 décembre 2020, d'un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle et la mise en place d'un dispositif de signalement des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes. Figurent également dans la loi des mesures en faveur des nominations équilibrées au sein des emplois de direction et d'une représentation équilibrée des membres des jurys de concours. D'autres mesures concernent les agents en situation de handicap.

⦿ 17h15 / 17h30 : Questions diverses